

à la construction de l'appareil *F-104G*, dans le cadre du programme d'aide mutuelle canado-américaine, et par des achats plus nombreux de matériels tels que des moteurs d'avion et des pièces accessoires de cellule d'avion, des pièces d'avion, des pièces de véhicule, du matériel électronique de navigation et du matériel de télécommunications. La valeur globale des achats américains au Canada, au cours des sept années qui ont suivi la mise en œuvre du programme, a été de \$1,174,200,000.

En 1965, le gouvernement des États-Unis a accordé à la Corporation commerciale canadienne 1,707 contrats d'entreprise générale d'une valeur globale de \$146,500,000, contre 1,561 en 1964. Les marchés de sous-traitance adjugés directement à des entreprises canadiennes ont augmenté de 2,445 à 2,895 et ont atteint une valeur de \$109,800,000. Les autres contrats d'entreprise générale que l'industrie canadienne et d'autres institutions ont obtenus directement du gouvernement des États-Unis se sont chiffrés à \$3,221,505.

En 1965, le Canada a continué d'accorder de l'aide à son industrie, dans le cadre du programme de partage des travaux de mise au point, en vue de financer des recherches et des études pouvant intéresser les services américains; 56 contrats de partage des travaux ont été mis en vigueur, et les dépenses totales se sont élevées à \$22,000,000.

**Participation à l'OTAN et aux travaux de recherches, de mise au point et de production et exportations outre-mer.**—L'industrie canadienne est encouragée à participer à l'approvisionnement des pays européens et autres en matériel de défense, notamment en aéronefs, en instruction et en aides à la navigation et en pièces de moteurs. En 1965, 80 sociétés canadiennes ont signalé qu'elles avaient obtenu des contrats d'entreprise générale et des sous-traités d'une valeur de \$67,736,000, provenant de 43 pays de l'OTAN ou autres (à l'exclusion des États-Unis), plus de 95 p. 100 cependant des commandes ayant été passées par 14 pays seulement. L'ensemble des contrats marque une hausse de 11 p. 100 sur 1964; la valeur des contrats d'entreprise générale s'est élevée à \$46,076,000 et les marchés de sous-traitance des pays d'outre-mer à \$21,660,000. Les principaux achats effectués dans cette catégorie ont porté sur des avions *Caribou*, *Otter* et *Twin Otter*, des pièces de simulateurs de vol *F-104G*, des lance-fusées et des ogives pour l'engin léger anti-char *M-72* de l'OTAN, des indicateurs de position et d'autoguidage, des pièces de rechange pour véhicules, des moteurs d'avion et des pièces de rechange, des torpilles *MK44* et des pièces de rechange, ainsi que sur la mise au point en commun de l'engin de reconnaissance *CL-89*.

En 1965, les contrats canadiens de défense adjugés à des pays étrangers se sont élevés à \$51,011,000, dont \$31,259,000 en contrats d'entreprise générale et \$19,752,000 en marchés de sous-traitance; le Canada est donc bénéficiaire d'un montant de \$16,725,000 dans le cas de ces échanges de contrats de défense.

### PARTIE III.—PLANIFICATION D'URGENCE DANS LE DOMAINE CIVIL (PROTECTION CIVILE)

Les mesures actuelles concernant la préparation des plans d'urgence dans le domaine civil résultent d'une étude que le gouvernement canadien a entreprise, en 1958, en vue de déterminer l'ensemble des mesures militaires et civiles nécessaires pour préparer la nation à l'éventualité d'une guerre nucléaire. Cette étude a amené une réorganisation très importante des fonctions de protection civile fédérale en même temps qu'une offre de la part du gouvernement fédéral de prendre directement à sa charge certaines des responsabilités assumées jusqu'alors par les provinces et les municipalités. Cette réorganisation, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1959, se fonde sur deux principes: 1<sup>o</sup> la protection civile serait une fonction ou une activité du gouvernement plutôt que d'un organisme distinct; et 2<sup>o</sup> cette fonction doit être répartie en tâches clairement définies et attribuées aux divers échelons du gouvernement et, à chaque échelon, aux ministères et organismes les mieux en mesure d'entreprendre les tâches et de les mener à bonne fin.